



AFRIQUE AUSTRALE

APPEL GLOBAL 2015
ACTUALISATION

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe



Des demandeurs d'asile attendent leur tour au centre d'accueil des réfugiés géré par les autorités à Johannesburg (Afrique du Sud).

© LINH DANG



| Aperçu |

L'Afrique australe accueille actuellement plus d'un demi-million de personnes relevant de la compétence du HCR. Fin 2013, cette population comprenait environ 136 000 réfugiés, 278 000 demandeurs d'asile et près de 1 700 rapatriés.

Les élections organisées en 2014 en Afrique du Sud, à Madagascar et au Malawi se sont déroulées dans le calme. Au Botswana, en Namibie, au Mozambique, des élections doivent avoir lieu dans les derniers mois de l'année 2014. Au Mozambique, la discorde qui régnait entre les principaux partis politiques a entraîné des mouvements de population mais un accord de paix a été signé en août 2014. Des rapports indiquent que la crise économique continue de causer des troubles en Afrique du Sud, au Malawi et au Swaziland.

Les Gouvernements de la région sont préoccupés par la sécurité de leurs territoires, la traite et le trafic des êtres humains et l'utilisation frauduleuse des régimes d'asile, ce qui se traduit par des contrôles plus stricts aux frontières. Les systèmes d'asile de ces pays sont débordés, de sorte qu'il leur est difficile d'identifier les personnes qui ont besoin de protection internationale. Si les pays de la sous-région ont presque tous signé la Convention de 1951 sur les réfugiés, son Protocole de 1967 et la Convention de l'OUA de 1969, la plupart l'ont fait en formulant des réserves relatives à la liberté de circulation et à l'accès à l'emploi. À l'exception de l'Afrique du Sud et de l'Angola, tous ces pays appliquent des politiques de confinement dans des camps qui réduisent la liberté de mouvement et limitent les possibilités d'autonomisation.

Le HCR soutient le rapatriement librement consenti, en particulier au Burundi et au Rwanda, lorsque les conditions sont propices à des retours. La plupart des gouvernements rechignent également à offrir des possibilités d'intégration sur place, quoique l'Afrique du Sud, la Namibie et la Zambie aient accepté d'intégrer sur place d'anciens réfugiés angolais répondant à des critères précis. Ce processus devrait être achevé d'ici à la fin de l'année 2016. La réinstallation constitue toujours une solution durable importante et efficace dans la sous-région.



Les commerces détenus par des étrangers continuent d'être la cible d'attaques en Afrique du Sud, où la plupart des réfugiés vivent dans des zones urbaines. De même, le soutien de la population et des pouvoirs publics aux réfugiés s'est affaibli dans d'autres pays, comme l'Angola, le Botswana et le Malawi.

La situation des personnes qui risquent de devenir apatrides dans la sous-région continue de préoccuper le HCR. Le Botswana, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe ont signé la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. La Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie n'a été signée que par le Lesotho, le Mozambique et le Swaziland. Les personnes exposées à un risque d'apatridie vivent principalement en Afrique du Sud, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe ; cependant, on ignore quel est leur nombre exact.

| Réponse et mise en œuvre |

L'opération du HCR en Afrique du Sud, dotée d'un budget supérieur à 25 millions de dollars E.-U., est présentée dans un chapitre séparé. Les autres opérations du HCR dans la sous-région sont décrites dans les paragraphes ci-après.

Selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, plus de 20 000 demandeurs d'asile et près de 24 000 réfugiés résident en **Angola**. Le HCR continuera de travailler avec les autorités pour consolider la législation nationale sur l'asile et pour renforcer la capacité du pays en matière de détermination du statut de réfugié. Il s'attachera à promouvoir des politiques et des normes relatives à l'admission des demandeurs d'asile, y compris de ceux qui arrivent au sein de flux migratoires plus larges.

Le HCR préconisera des solutions durables, notamment la facilitation ou la promotion des rapatriements librement consentis au Burundi, au Libéria, au Rwanda et en Sierra Leone.

En collaboration avec les autorités angolaises, l'Organisation continuera à rechercher des solutions pour plus de 80 000 anciens réfugiés angolais, restés pour la plupart en Namibie, en République démocratique du Congo (RDC) et en Zambie.

Après le rapatriement des réfugiés angolais, la population de réfugiés et de demandeurs d'asile a diminué au **Botswana**, où elle compte aujourd'hui environ 3 000 personnes, originaires pour la plupart de Namibie, de RDC, de Somalie et du Zimbabwe. La politique de confinement est appliquée de manière stricte ; les réfugiés appréhendés à l'extérieur du camp sans permis valide s'exposent à de longues périodes de détention. Cette situation a contribué à l'apparition de problèmes sociaux, tels que la prostitution de survie, la violence sexuelle et sexiste, les taux élevés de décrochage scolaire et la toxicomanie.

La réforme législative reste une priorité pour le Botswana. Le Gouvernement a constitué un groupe de travail chargé de réviser la loi de 1967 sur le contrôle des réfugiés et la reconnaissance de leur statut. Le HCR recommandera au pays de supprimer ses réserves à l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés et intensifiera ses efforts pour convaincre les autorités de trouver des alternatives à la détention. Il œuvrera au rapatriement librement consenti des Namibiens et des Zimbabwéens.

Parmi les États insulaires de l'océan Indien, les **Comores**, **Maurice** et les **Seychelles** ne reçoivent pas beaucoup de réfugiés. Le HCR entreprend des missions de suivi périodiques dans ces pays et s'efforce de trouver rapidement des solutions durables lorsque de nouveaux arrivants sont signalés. L'Organisation viendra en aide à la petite population de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillie à **Madagascar** et poursuivra sa collaboration avec les autorités et la société civile pour remédier aux situations d'apatridie.

Le **Lesotho** offre l'hospitalité à 30 réfugiés et demandeurs d'asile, qui sont en grande partie autonomes. Le HCR continue à recommander d'accorder sans conditions la citoyenneté aux réfugiés qui résident depuis plus de cinq ans dans le pays, conformément à la législation nationale.

Les quelque 17 000 réfugiés et demandeurs d'asile présents au **Malawi** sont principalement originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. Comme les années précédentes, le HCR appuiera la procédure de détermination du statut assurée par les autorités malawiennes, tout en recommandant de retirer les réserves à l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de mettre en place une nouvelle politique d'asile. L'Organisation s'efforcera d'assurer la prise en charge des besoins essentiels des réfugiés accueillis au camp de Dzaleka, notamment dans les secteurs des vivres, de l'éducation et de la santé. Avec la communauté locale, le HCR exécutera des activités de prévention de la violence sexuelle et sexiste. Des formations et des mises de fonds initiales seront assurées pour lancer des microentreprises et renforcer ainsi l'autonomie des individus. L'Organisation continuera à promouvoir le rapatriement librement consenti, lorsque les conditions seront propices à cette solution, et cherchera à réinstaller les réfugiés répondant aux critères requis.

Un rapport paru en 2013 a signalé qu'un certain nombre de personnes étaient exposées à un risque d'apatridie au Malawi. Le HCR soutiendra le Gouvernement dans ses efforts pour identifier ces personnes et pour remédier de manière appropriée à leur situation, en assurant une formation et un renforcement des capacités.

Le **Mozambique** abrite 4 462 réfugiés et 11 478 demandeurs d'asile, majoritairement originaires du Burundi, de RDC, du Rwanda et de Somalie. 8 475 d'entre eux vivent au camp de Maratane, seul camp de réfugiés du pays, où les ministères compétents offrent des services et une assistance de base, largement subventionnés par le HCR. En partenariat avec le PAM, les distributions alimentaires sont facilitées par le HCR et menées à bien par d'autres partenaires. En 2015, le HCR et le PAM étudieront la possibilité de passer à une assistance sous forme d'allocations en espèces et de bons d'achat dans le camp.

Comme le Mozambique est situé sur l'itinéraire des flux migratoires mixtes qui se dirigent vers le sud du continent, le HCR s'emploie, de concert avec l'OIM et le Gouvernement, à renforcer les systèmes de surveillance aux frontières et les mécanismes d'orientation, afin d'assurer une meilleure prise en compte des besoins de protection. Les autorités font preuve de tolérance en matière de liberté de circulation, de sorte que les réfugiés peuvent travailler et étudier à l'extérieur du camp et qu'une proportion importante – 47 pour cent – de la population est établie dans des centres urbains.

Le Haut Commissariat entend promouvoir : un environnement plus propice à l'intégration sur place ; la

ratification des deux Conventions sur l'apatridie, suite à un engagement pris par le Mozambique en 2011 ; et le retrait des réserves qui limitent l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés. Le Mozambique est l'un des pays pilotes du cadre Unis dans l'action, qui donne au HCR la possibilité d'exécuter des programmes en collaboration avec d'autres organismes onusiens.

Le **Namibie** compte 3 494 réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que plus de 1 700 anciens réfugiés angolais, résidant presque tous dans la zone d'installation d'Osire. Le HCR se concentrera sur les solutions durables, en particulier sur l'intégration sur place des anciens réfugiés angolais et sur la réinstallation des réfugiés – notamment congolais (RDC) – restés dans le camp. Le Haut Commissariat continuera à renforcer l'environnement de protection, de sorte que le Gouvernement puisse assumer la responsabilité pleine et entière des activités de protection à la fin du premier semestre 2015. L'Organisation sera ainsi en mesure de se désengager, tout en continuant néanmoins à offrir un soutien aux autorités, notamment pour la détermination du statut, les vivres et les abris, depuis son bureau régional de Pretoria.

Le HCR s'occupe également du **Swaziland** depuis son bureau de Pretoria. Fin 2013, la population réfugiée avait augmenté de 25 pour cent pour atteindre 1 045 personnes. La moitié environ des réfugiés sont intégrés sur place et vivent en milieu urbain. Le Gouvernement assure des services éducatifs, médicaux et autres auprès des résidents du centre d'accueil de Malindza, avec un appui complémentaire du HCR et de ses partenaires.

À la mi-2014, quelque 54 000 réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR résidaient en **Zambie**, la plupart étant accueillis dans les deux

zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa. En 2015, les efforts seront centrés sur les solutions durables. Le Gouvernement de la Zambie reste déterminé à honorer l'engagement qu'il avait pris en décembre 2011 d'intégrer 10 000 anciens réfugiés angolais sur place. Pour faciliter ce processus, le Gouvernement a alloué de nouvelles zones d'installation. Le HCR aidera les autorités à : assurer des services essentiels ; obtenir l'appui de donateurs pour améliorer les infrastructures ; créer des activités génératrices de revenus pour ces communautés intégrées ; et promouvoir l'intégration de ces secteurs dans le PNUAD et dans les plans nationaux de développement.

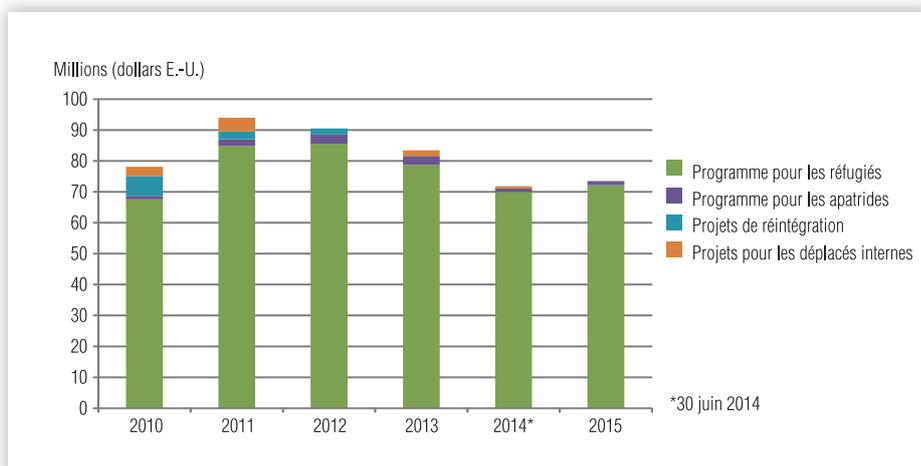
Le HCR assistera les réfugiés par des interventions monétaires, plutôt que par une aide alimentaire, et aidera les pouvoirs publics à assurer l'accès des réfugiés aux services sociaux.

Le **Zimbabwe** accueille plus de 8 500 réfugiés, provenant en majorité de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique ; 85 pour cent d'entre eux résident au camp de Tongogara. La stratégie globale de protection du HCR au Zimbabwe sera orientée en priorité sur : le renforcement des procédures d'asile, en particulier de la détermination du statut de réfugié ; l'amélioration des documents d'identité, notamment par le biais de l'enregistrement à la naissance ; la recherche de solutions durables, en particulier sous forme de réinstallation ; et la réduction des risques au niveau individuel, en mettant l'accent sur la protection contre la violence sexuelle et sexiste et la protection de l'enfance. Le PAM devrait se charger de l'aide alimentaire, alors que le HCR se consacrera à l'amélioration de l'assistance ciblée. Une attention particulière sera accordée à l'éclairage du camp, en privilégiant les énergies renouvelables.

| Informations financières |

Le budget total de la sous-région, fondé sur les besoins globaux, a régulièrement diminué depuis l'année 2011, où il avait été fixé à 93,9 millions de dollars E.-U. Le budget a été chiffré à 90,5 millions en 2012, puis à 83,5 millions de dollars E.-U. en 2013, cette nouvelle baisse s'expliquant par la réduction du nombre de réfugiés angolais, suite à l'application de la clause de cessation, et par ses conséquences budgétaires. Le budget de l'Afrique australe a encore diminué en 2014, passant à 71,8 millions ; cependant, en 2015, il a été établi à 73,5 millions de dollars E.-U. en 2015, du fait de la nécessité de soutenir l'intégration sur place des Angolais en Zambie, ainsi que le nombre croissant de nouveaux arrivants au Malawi.

Budgets pour l'Afrique australe | 2010–2015



Budgets pour l'Afrique australe | dollars E.-U.

Opération	BUDGET 2014 RÉVISÉ (30 juin 2014)	2015		
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	TOTAL
Angola	5 771 320	5 453 056	0	5 453 056
Botswana	5 045 678	4 191 907	0	4 191 907
Malawi	4 345 615	5 612 834	0	5 612 834
Mozambique	5 414 283	4 769 181	380 099	5 149 280
Namibie	3 952 101	546 748	0	546 748
Afrique du Sud - Bureau régional	26 678 041	26 298 812	971 936	27 270 748
Zambia	13 776 664	19 500 008	0	19 500 008
Zimbabwe	6 825 143	5 806 701	0	5 806 701
Total	71 808 845	72 179 247	1 352 035	73 531 283